

- une forte pression extérieure (de la rue) aux portes de l'établissement.
- un suivi irrégulier de la scolarité par les familles.

De plus, **une part importante d'élèves est affectée par défaut en classe ordinaire**, bien que notifiés -ou en cours de notification- (Segpa, Ulis) ou simplement repérés comme souffrant de troubles des apprentissages.

Enfin, **les personnels les moins formés sont souvent en situation d'échec** face à un jeune public malmené par des réalités (sociales, économiques et culturelles) difficiles et décalées des attentes du système scolaire français.

La gestion des élèves en difficultés comportementales et scolaires devient de plus en plus problématique et pèse sur le climat scolaire. Dans le souci de répondre à la prise en charge de ces élèves, une réflexion collective a été mise en place autour de la direction de l'établissement.

Objectifs poursuivis :

- Redonner du sens à la communauté scolaire et apaiser le climat scolaire
- Retrouver de la motivation pour apprendre et apprendre à apprendre
- Diminuer le nombre de punitions, sanctions et exclusions (de classe et du collège)
- Valoriser tous les élèves et personnels
- Obtenir une orientation choisie en fin de collège

Qui est concerné ?

- **L'élève décrocheur** : difficultés de comportement (avec le personnel, avec ses pairs et avec lui-même) et d'apprentissage.
- **L'adulte en situation d'échec** dans ses pratiques professionnelles.

Description et modalités de mise en œuvre*

AGIR SUR LE BIEN ÊTRE DE L'ELEVE ET DE L'ENSEIGNANT

Comment prendre en charge un élève exclu, en état de crise et/ou qui refuse de travailler, d'obéir à l'enseignant en classe ?

1) L'accueil de l'élève marginalisé en salle SAS.

Il est dirigé vers le SAS, salle où l'attend l'équipe mobilisée, pour une durée d'1 à 2 heures.

Dans un premier temps, l'élève est écouté et verbalise son attitude.

Il doit aussi comprendre :

- pourquoi son comportement n'est pas en adéquation avec le groupe classe
- ce qui le marginalise
- que son choix de refus de travail a des conséquences
- qu'il a des responsabilités vis-à-vis de ses camarades et de l'enseignant.

Dans un deuxième temps, il doit se remettre au travail scolaire et faire les exercices demandés, rattraper le cours ou travailler la méthodologie selon ses besoins.

2) La mise en place d'un suivi personnalisé par un tutorat.

Un contrat de tutorat est ensuite proposé pour l'aider. Si possible, l'élève choisit son tuteur et définit avec lui ses objectifs. Un suivi quotidien puis hebdomadaire permet de faire le point avec l'élève et/ou sa famille sur ses progrès et les attentes des enseignants. Ce tutorat affine aussi le projet d'orientation de l'élève (Parcours Avenir).

3) L'accompagnement et la formation des collègues en difficulté.

L'équipe du SAS s'entretient avec le collègue et réfléchit avec lui sur la posture de l'enseignant en Education Prioritaire et sa relation à l'élève.

En lien avec les corps d'inspection, un plan d'accompagnement (visite conseil et formation) est proposé aux équipes éducatives et pédagogiques, portant sur la gestion des conflits en classe, la posture de l'enseignant (bienveillance et exigence) et la prise en charge de l'élève dans sa globalité.

Moyens mobilisés :

- **une salle dédiée et aménagée (mobilier adéquat)**
- **des moyens horaires (personne référente)**
- **horaires d'ouverture du dispositif SAS (8h/12h-14h/16h et durant la pause méridienne ?)**

EQUIPE PORTEUR DU PROJET :

- La direction du collège
- Les 2 CPE
- Le Copsy
- 2 AED dont l'APS Mme PALOMBI
- L'agent-chef : M. MANO
- Les 2 professeurs référents réussite : Mme CLAIN (6°/5°) et M. DEBRUYNE (4°/3°)
- La formatrice climat scolaire de l'ouest : Mme LARANCE
- Le formateur REP+ attaché au réseau : M. MISTRAL
- 2 enseignants volontaires en mathématiques et français
- Un éducateur ou un enseignant spécialisé
- L'adulte tuteur

Partenariat et contenu du partenariat*

Liens éventuels avec la Recherche

(Contacts, travaux engagés ou références bibliographiques en appui de votre action)*

Evaluation

Modalités du suivi et de l'évaluation de l'action sur le climat scolaire :

- Recensement des exclusions de cours et des retards répétés, sanctions, punitions et mesures disciplinaires

- Nombre d'élèves suivis tout au long de l'année scolaire 2018/19
- Nombre d'enseignants impliqués dans le dispositif
- Evaluation du suivi des élèves sur les résultats scolaires
- Orientation et poursuite d'études

Trois ressources ou points d'appui :

- *L'adhésion des élèves et des familles.
- *La motivation des équipes.
- *Les conseils des inspecteurs et formateurs.

Trois difficultés éventuelles rencontrées*

Effets constatés

- 👉 **sur les acquis des élèves ***
- 👉 **sur les pratiques des enseignants***
- 👉 **sur le leadership et les relations professionnelles ***
- 👉 **sur l'école / l'établissement ***
- 👉 **plus généralement, sur l'environnement***

Une réussite à communiquer à l'extérieur, ce serait : *